REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'OTTANGE
Rue principale 57840
Tel 03 82 50 53 33
mairie.ottange@gmail.com
www.ottange-nondkeil.fr

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 2023

Conformément à la loi, la liste des délibérations examinées lors de la séance du 20 février 2023 a été publiée sur le site internet de la ville

Nombre de conseillers en exercice : 23
Convocation du : 14/02/2023

Conseillers présents : 15

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de février, à 18 heures 30, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de ville d'Ottange, en session ordinaire sous la présidence de Mme Fabienne MENICHETTI, Maire

Etaient présents : Mme MENICHETTI Fabienne, M. MATTUCCI Gérald, Mme PADELETTI Marie-France, M. BERTONI Gilles, Mme FRIIO Marie-Rose, M. GAVAZZI Angel, M. KROL Jean-Marie, M. PINCK Claude, M. BRIGHI Raymond, Mme FRESCURA Marylène, M. GHIZZO Antoine, Mme RICHARD Cathy, M. PHILIPPE Lionel, Mme NOIRFALISE Myrèse, M. AQUILANO Virgil

Etaient représentés : /
Etaient excusés : M. KUBIAK Bernard, Mme ACKLAND Karine, Mme TUDICO Caroline
Etaient absents : Mme PHILIPPE Sabine, M. BUTHMANN Roger, M. HENOCQUE Valéry, Mme CASTANHEIRA Patricia, Mme BASILE Jessica

Secrétaire de séance : Mme FRIIO Marie-Rose

Après avoir fait l'appel et constaté que le quorum était atteint, Mme Fabienne MENICHETTI, Maire, ouvre la séance du conseil municipal.

N° 1 – 1/2023 Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est demandé au conseil municipal de nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Désigne Mme Marie-Rose FRIIO comme secrétaire de séance.

N° 2 – 2/2023 Approbation du procès-verbal du 15 décembre 2022

Madame le Maire soumet aux membres du conseil municipal le procès-verbal de la réunion du conseil municipal en date du 15 décembre 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

Approuve le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 15 décembre 2022

N° 3 – 3/2023 Construction salle multi usage – extension mairie choix d'un SPS

Mme le Maire indique que ce matin, la ville a rencontré l'architecte et MATEC pour évoquer la suite du projet d'extension de la mairie. La procédure devrait être la suivante : en septembre / octobre lancement des appels d'offres pour choisir les entreprises chargées des travaux, début des travaux en janvier / février 2024. Courant novembre 2023 la ville devra déposer les dossiers de demande de subvention.

M. Mattucci indique qu'aujourd'hui la ville doit choisir un bureau de contrôle et un coordonnateur sécurité pour ces travaux.

Mme le Maire soumet la délibération suivante :

La commune d'Ottange a décidé de procéder à la construction d'une salle multi usage en extension de la mairie.

Dans ce cadre la ville a lancé, avec l'aide de MATEC, une consultation pour choisir un SPS, quatre bureaux ont été consultés et trois ont déposé une offre

Mme le Maire communique le rapport d'analyse des offres établi par MATEC.

Après avoir pris connaissance des projets proposés, du rapport d'analyse des offres établi par MATEC,

Vu le Procès-verbal de la CAO en date du 30 janvier 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

Décide de retenir comme SPS pour la construction d'une salle multi usage en extension de la mairie la société LGA Concept 7, avenue Aiguillon 54580 AUBOUE

Précise que le montant de la mission SPS s'élève à 2 815,00 € HT

Donne tout pouvoir à Mme le Maire pour exécution.

N° 4 – 4/2023 Construction salle multi usage – extension mairie choix d'un bureau de contrôle

La commune d'Ottange a décidé de procéder à la construction d'une salle multi usage en extension de la mairie.

Dans ce cadre la ville a lancé, avec l'aide de MATEC, une consultation pour choisir d'un bureau de contrôle, quatre bureaux ont été consultés et deux ont déposé une offre

Mme le Maire communique le rapport d'analyse des offres établi par MATEC.

Après avoir pris connaissance des projets proposés, du rapport d'analyse des offres établi par MATEC,

Vu le Procès-verbal de la CAO en date du 30 janvier 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

Décide de retenir comme bureau de contrôle pour la construction d'une salle multi usage en extension de la mairie la société SOCOTEC Parc des Varimonts 57140 WOIPPY

Précise que le montant de la mission bureau de contrôle s'élève à 6 675,00 € HT

Donne tout pouvoir à Mme le Maire pour exécution.

N°5 – 5/2023 Rue des chalets et du Luxembourg : Choix de l'entreprise chargée des travaux

M. Mattucci indique que la ville doit choisir une entreprise pour réaliser les travaux de voirie de la montée des chalets et de la rue du Luxembourg. Les travaux pourront débuter prochainement. Concernant l'enfouissement des réseaux, rue du Luxembourg, les entreprises ont jusqu'au 22 février pour déposer une offre. Lors du prochain conseil municipal il faudra choisir l'entreprise chargée de l'enfouissement des réseaux.

La commune d'Ottange a décidé la réfection des rues du Luxembourg et montée des chalets.

Pour ce faire un marché de travaux de voirie et de réseaux a été lancé

L'avis de publicité a été mis en ligne sur la plateforme https://marchespublics-matec57.fr/ le 16/11/2022 et publié au Républicain Lorrain le 18/11/2022.

La date et l'heure limites de réception des candidatures ont été fixées au 08/12/2022 à 11h00.

Dans le cadre de cette procédure de consultation, la commune est assistée par Moselle Agence Technique (MATEC) en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Suite à l'appel d'offres cinq entreprises ont déposé une offre

Vu le Procès-verbal de la CAO en date du 30 janvier 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

Décide retenir la société Stradest pour la réalisation des travaux de réfection de voirie et réseaux rues des chalets et du Luxembourg

Précise que le montant des travaux s'élève à 63 364,10 € HT

Donne tout pouvoir à Mme le Maire pour exécution

N° 6 – 6/2023 MATEC : Convention pour une prestation d'assistance technique à maître d'ouvrage : Création de deux courts de tennis et terrain de football d'entrainement

M. Bertoni indique que la ville va demander à MATEC de réaliser une étude pour choisir un bureau d'études chargé de réaliser sur le terrain rouge, un demi terrain de football soit en herbe soit en synthétique ainsi que deux terrains de tennis couverts. Cela permettra de dégager des heures dans la salle polyvalente.

M. Brighi pense qu'il serait plus urgent de réaliser des voiries plutôt que de créer de nouvelles infrastructures sportives.

Mme le Maire explique que la ville n'oublie pas les voiries. En effet elle a déjà demandé la réalisation de levés topographiques pour plusieurs rues d'Ottange et de Nondkeil. Au prochain budget elle proposera la réalisation d'une rue.

Madame le Maire rappelle la délibération en date du 20 juin 2013 par laquelle le conseil municipal approuve l'adhésion de la Commune à l'Agence Technique Départementale (Moselle Assistance Technique).

Madame le Maire propose de faire appel à MATEC pour la prestation d'assistance technique à maître d'ouvrage portant sur l'opération : Création de deux courts de tennis et terrain de football d'entrainement

Madame le Maire présente à l'assemblée la convention ayant pour objet le règlement des rapports entre les parties en ce qui concerne la prestation d'assistance technique à maître d'ouvrage fournie par MATEC au maitre d'ouvrage, demandeur de l'assistance.

Le coût forfaitaire de la prestation MATEC s'élève à 4 700,00 € HT soit 5 640,00 € TTC.

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Par 14 voix pour
Et une abstention (M. Brighi Raymond)

Décide d'approuver la convention pour une prestation d'assistance technique à maître d'ouvrage : Création de deux courts de tennis et terrain de football d'entrainement

Autorise Madame le Maire à la signer, ainsi que tous documents s'y rapportant.

Donne Tout pouvoir à Mme le Maire pour exécution de la présente.

N° 7 – 7/2023 Réalisation d'une plantation de chêne pubescent, et d'érable champêtre, d'alisier torminal, en forêt communale d'Ottange

M. Philippe indique que la ville a lancé des marchés pour la replantation de la parcelle route d'Aumetz. Il propose de retenir les candidats les moins disant pour le broyage et la mise en place d'un grillage. Toutefois il n'y a pas eu d'offre pour la mise en place des plants. Les deux autres lots ne seront attribués que lorsque la ville aura eu une offre pour la replantation.

Il propose également d'attribuer un arbre planté à chaque enfant à naitre dont les parents habitent dans la localité.

Mme le Maire indique que cette proposition sera étudiée.

La commune d'Ottange a décidé de procéder à la replantation de parcelles situées route d'Aumetz

Pour ce faire des marchés ont été lancés. Trois lots ont été constitués

Lot 1 Intitulé du lot : Broyage en plein de végétation ligneuse de fort diamètre
Lot 2 Intitulé du lot : fourniture et mise place de clôture grillagée
Lot 3 Intitulé du lot : Fourniture et mise en place de plants

L'avis de publicité a été mis en ligne sur la plateforme https://marchespublics-matec57.fr

La date et l'heure limites de réception des candidatures ont été fixées au 03/11/2022 à 12h00.

Suite à l'appel d'offres 2 entreprises ont déposés une offre pour le lot 1 et 2 pour le lot 2. Il n'y a pas eu d'offre pour le lot 3

Vu le Procès-verbal de la CAO en date du 30 janvier 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

Décide de retenir

la société CGB pour le lot 1 pour un montant de 15 853,50 € HT
l'ONF pour le lot 2 pour un montant de 21 140,00 € HT

Toutefois ces lots seront attribués dès que le lot 3 pourra être attribué.

Donne tout pouvoir à Mme le Maire pour exécution

N° 8 – 8/2023 Exploitation des installations génie climatique des bâtiments communaux : lancement d'un marché

Mme le Maire rappelle la délibération du 24 octobre 2022 point n°92/2022 par laquelle le conseil municipal décidait de passer un contrat d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la mise en place d'un marché d'exploitation des installations de génie climatique.

Elle indique que le cabinet ATFE a réalisé un audit technique et un descriptif des installations

Le cabinet ATFE propose la passation d'un marché sur une période de 10 ans.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

ACCEPTE de lancer une consultation pour la mise en place d'un marché d'exploitation des installations de génie climatique

CONFIE au cabinet ATFE le soin d'élaborer les pièces du marché

Donne tout pouvoir à Mme le Maire pour exécution

N° 9 – 9/2023 Convention de servitude avec Enedis rue de Martaize

Mme le Maire indique que dans le cadre des travaux de réalisation de logements rue de Martaize, pour la desserte et l'alimentation du réseau électrique de distribution publique, les travaux envisagés doivent emprunter la propriété de la ville.

A ce titre Mme le Maire soumet une convention de servitude avec Enedis.

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

ACCEPTE la convention de servitude avec Enedis concernant la rue de Martaize

AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention.

Donne tout pouvoir à Mme le Maire pour exécution.

N° 10 - 10/2023 Contrat entretien ascenseur école Joliot Curie

Suite à la pose d'un ascenseur à l'école Joliot Curie,

Mme le Maire soumet aux membres du conseil municipal un contrat d'entretien pour cet ascenseur

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

ACCEPTE le contrat d'entretien de l'ascenseur de l'école Joliot Curie proposé par l'entreprise A2A

AUTORISE Mme le Maire à signer ce contrat

Donne tout pouvoir à Mme le Maire pour exécution.

N°11 – 11/2023 Prise en charge d'un transport scolaire Maternelle Ottange parc de Sainte Croix

Mme le Maire indique que les enfants de la maternelle d'Ottange vont faire une sortie au parc animalier Sainte Croix à Rhodes le 16 juin 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

Accepte de prendre en charge le transport scolaire d'un montant de 1 100 € concernant le déplacement des élèves de la maternelle d'Ottange au parc animalier Sainte Croix à Rhodes le 16 juin 2023

Précise que ce déplacement sera effectué par la société Vandivinit

Donne tout pouvoir à Madame le Maire pour exécution.

N°12 – 12/2023 Rapport annuel d'activité sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement

Mme le Maire présent le rapport sur le service d'eau. Elle indique que compte tenu de l'augmentation du coût de l'énergie, le prix de l'eau va augmenter.

Conformément à la loi n° 95-127 du 8 février 1995, Mme Le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel d'activité sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement de l'année 2021 établi par le SEAFF et transmis à la ville début janvier 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL

En prend connaissance

N°13 – 13/2023 Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale

Mme Le Maire expose les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Elle rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Considérant qu'afin d'inciter les propriétaires à remettre sur le marché leur bien vacant, la ville peut mettre en place la taxe d'habitation sur les logements vacants.

Vu l'article 1407 bis du code général des impôts,

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

Décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Charge Mme le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

N°14 – 14/2023 Plaques jardin du souvenir

Mme le Maire explique qu'il est faut revoir le tarif des plaques commémoratives au jardin du souvenir.

Mme le Maire rappelle les délibérations du 17 novembre 2011, 1er juin 2015 et du 19 janvier 2022 qui fixaient le prix de ces plaques.

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

Fixe le prix de vente des plaques commémoratives au jardin du souvenir à 180,00 € pièce.

Donne tout pouvoir à Madame le Maire pour exécution

N°15 - DIVERS

Mme le Maire explique que la ville va, en relation avec pôle emploi, organiser début juin un forum de l'emploi sur la localité. A cette occasion les chômeurs de la localité pourront rencontrer des entreprises.

Mme le Maire rappelle aux responsables de commission de faire parvenir leurs projets chiffrés afin qu'ils soient examinés lors de la réunion de préparation du budget.

Mme Le Maire rappelle que la ville a organisé une manifestation pour célébrer les couples qui fêtaient leurs 50 ans ou 60 ans de mariage.

Mme Le Maire indique que lors de la collecte de denrées organisée dans les écoles et dans la localité il a été récolté 630 kg de nourriture pour les restos du cœur.

M. Bertoni indique que la commission prépare la venue des viennois.

Plus personne n'ayant de questions, Mme le Maire lève la séance à 20 h 10 et conformément à circulaire préfectorale du 14 décembre 2010 prise en application du décret n° 2010-783 du 8 juillet 2010 rappelle les numéros attribués aux délibérations prises lors de cette séance du conseil municipal :

N°1 - 01/2023 Désignation d'un secrétaire de séance

N°2 - 02/2023 Approbation PV du 15/12/2022

N°3 - 03/2023 Extension Mairie : Choix d'un SPS

N°4 - 04/2023 Extension Mairie : Choix d'un bureau de contrôle

N°5 - 05/2023 Rue des chalets et du Luxembourg : Choix de l'entreprise chargée des travaux

N°6 - 06/2023 Création d'un terrain de football et tennis couvert : Convention assistance technique MATEC

N°7 - 07/2023 Travaux replantation route d'Aumetz : Choix des entreprises chargées des travaux

N°8 - 08/2023 Exploitation des installations génie climatique des bâtiments communaux : lancement d'un marché

N°9 – 09/2023 Convention de servitude avec Enedis rue de Martaize (Villa natura)

N°10 – 10/2023 Contrat de maintenance de l'ascenseur école joliot Curie

N°11 – 11/2023 Prise en charge d'un transport scolaire Maternelle Ottange (16/6/2023)

N°12 – 12/2023 Rapport annuel service public de l'eau

N°13 – 13/2023 Taxe sur les logements vacants

N°14 – 14/2023 Tarif des plaques du jardin du souvenir

Divers

Le Secrétaire de séance
Marie Rose FRIIO

Le Maire
Fabienne MENICHETTI

MAIRIE D'OTTANGE (MOSELLE)

NOM – PRENOM	FONCTION	SIGNATURE
Mme MENICHETTI Fabienne	Maire	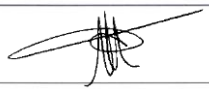
M. MATTUCCI Gérald	Adjoint au Maire	
Mme PADELETTI Marie-France	Adjoint au Maire	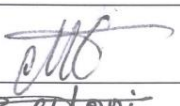
M. BERTONI Gilles	Adjoint au Maire	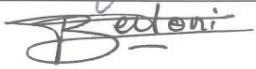
Mme FRIIO Marie-Rose	Adjoint au Maire	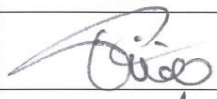
M. GAVAZZI Angel	Adjoint au Maire	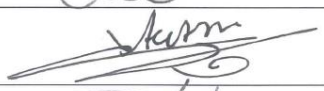
M. KROL Jean-Marie	Conseiller municipal	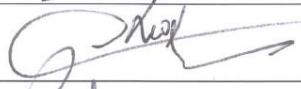
M. PINCK Claude	Conseiller municipal	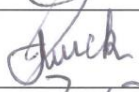
M. BRIGHI Raymond	Conseiller municipal	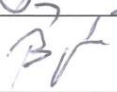
Mme FRESCURA Marylène	Conseiller municipal	
M. GHIZZO Antoine	Conseiller municipal	
M. KUBIAK Bernard	Conseiller municipal	Excusé
Mme RICHARD Cathy	Conseiller municipal	
M. PHILIPPE Lionel	Conseiller municipal	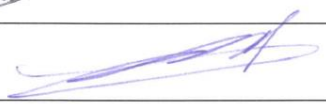
Mme PHILIPPE Sabine	Conseiller municipal	Absente
M. BUTHMANN Roger	Conseiller municipal	Absent
M. HENOCQUE Valéry	Conseiller municipal	Absent
Mme ACKLAND Karine	Conseiller municipal	Excusée
Mme CASTANHEIRA Patricia	Conseiller municipal	Absente
Mme NOIRFALISE Myrèse	Conseiller municipal	
Mme BASILE Jessica	Conseiller municipal	Absente
Mme TUDICO Caroline	Conseiller municipal	Excusée
M. AQUILANO Virgil	Conseiller municipal	